

délibération :
D_2018_7_2

L'an deux mille dix huit , le vendredi 06 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Juin 2018

Présents : 13

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 18

**Objet : Réalisation d'un
emprunt pour le financement
de la réhabilitation des
logements communaux - Choix
de l'organisme**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur PONTINI Daniel a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle que, pour les besoins de financement de l'opération de réhabilitation des logements communaux, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 700 000,00 €.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Une consultation auprès de différents organismes bancaires a eu lieu et plusieurs propositions ont été étudiées.

Après analyse des offres, l'offre de financement proposée par La Banque Postale (conditions générales version CG-LBP-2017-06) arrive en première position.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 700 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 700 000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/08/2018, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,69 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du

AR PREFECTURE

016-211602362-20180706-D_2018_7_2-DE
Reçu le 20/07/2018

montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Emis le 06/07/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 JUIL. 2018

Le Maire

Michel CARTERET

